

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT  
D'ARLES

N° 96/2020

**OBJET : Désignation des  
représentants au Pôle  
d'Equilibre Territorial et  
Rural du Pays d'Arles**

REP  
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE DU 23 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, vingt-trois juillet,

Le Conseil de Communauté d'Agglomération TERRE DE PROVENCE, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 17 juillet 2020.

**PRÉSENTS :**

**Pour la Commune de BARBENTANE :** DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith, BLANC Michel.

**Pour la Commune de CABANNES :** CHEILAN François.

**Pour la Commune de CHATEAURENARD :** MARTEL Marcel, PONCHON Solange, CHAUVET Eric, DARASSE Adelaïde, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence, LUCIANI-RIPETTI Marina, SALZE Annie, DIET-PENCHINAT Sylvie.

**Pour la Commune d'EYRAGUES :** GILLES Max, POURTIER Yvette, DELABRE Eric.

**Pour la Commune de GRAVESON :** PECOUT Michel, CORNILLE Annie, DI FELICE Jean-Marc.

**Pour la Commune de MAILLANE :** LECOFFRE Eric, MARÈS Frédérique.

**Pour la Commune de MOLLEGES :** CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

**Pour la Commune de NOVES :** JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, FERRIER Pierre, REY Christian.

**Pour la Commune d'ORGON :** PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.

**Pour la Commune de PLAN d'ORGON :** LEPIAN Jean-Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

**Pour la Commune de ROGNONAS :** PICARDA Yves, MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.

**Pour la Commune de VERQUIERES :** MARTIN-TEISSERE Jean-Marc.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

**Pour la Commune de CHATEAURENARD :** SEISSON Jean-Pierre (absent ayant donné pouvoir à PONCHON Solange), AMIEL Cyril (absent ayant donné pouvoir à LUCIANI-RIPETTI Marina), REYNES Bernard (absent ayant donné à pouvoir à DIET-PENCHINAT Sylvie).

**ABSENTS EXCUSÉS :**

**Pour la Commune de CABANNES :** GIRARD Nathalie, ONTIVEROS Christian.

**Pour la Commune de SAINT- ANDIOL :** ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Mme la Présidente expose que suite au renouvellement des instances communautaires, il convient de désigner les représentants de la communauté d'agglomération au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles (PETR).

Le PETR est codifié au Code Général des Collectivités Territoriales à l'article L 5741-1 et répond aux règles qui s'appliquent au syndicat mixte fermé soumis aux dispositions de l'article L 5711-

1. Il est à ce titre soumis aux mêmes dispositions communes à l'ensemble des intercommunalités en ce qui concerne les chapitres 1 et 2 du titre I du livre II du même code.

Le PETR est constitué des trois EPCI à fiscalité propre suivants : la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, la communauté d'agglomération Terre de Provence et la communauté de communes Vallée des Baux Alpilles.

Le conseil syndical est composé de 24 membres, ainsi répartis :

- ACCM : 11 titulaires et 11 suppléants
- CCVBA : 5 titulaires et 5 suppléants
- TPA : 8 titulaires et 8 suppléants

Le choix des conseillers peut porter sur l'un des membres des conseils communautaires ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre des EPCI.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne les représentants de la communauté d'agglomération Terre de Provence au sein du comité syndical Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles :

<b>Titulaires</b>
Corinne CHABAUD
Jean-Marc MARTIN-TEISSERE
Serge PORTAL
Jean-Christophe DAUDET
Michel PÉCOUT
Nathalie GIRARD
Pierre-Hubert MARTIN
Yves PICARDA
<b>Suppléants</b>
Marcel MARTEL
Max GILLES
Jean-Louis LEPIAN
Eric LECOFFRE
Georges JULLIEN
Daniel ROBERT
Jocelyne VALLET
Patrick MARCON

Votes pour : 38

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 23 juillet 2020,

Pour Extrait Conforme,  
La Présidente,  
Corinne CHABAUD

